

Obligation familiale imperieuse

Par riddick93, le 28/04/2011 à 14:47

Bonjour,

Je viens a vous car depuis septembre 2010 d un commun accord avec ma société je travail dans la sécurité incendie tous les lundi, mardi et mercredi afin de garder mes enfants les autres jours.

Il n y a jamais eu de problème hors depuis mars 2011 ils ont décidés de me faire travailler les jours qui ne me permettent pas d être présent auprès de mes enfants.

On m a alors parlé des "OBLIGATION FAMILIALE IMPÉRIEUSE".

N y connaissant pas grand chose je viens a vous afin de savoir s il était possible de faire quelque chose.

Merci d avance

Mr ALBERTINI